

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand –
Zac Dieppe Sud – rue Jacob Bontemps / Programme de construction
d'une maison relais de 15 logements-foyer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand souhaite réaliser une maison relais, structure qui n'existe pas actuellement sur l'arrondissement de Dieppe, sur un terrain propriété de la Semad, cadastré section AS n° 85 pour partie, situé rue Jacob Bontemps, dans la Zac Dieppe Sud.

Cette structure va permettre l'accueil d'un public dont l'autonomie ne permet pas l'accès à un logement de droit commun.

Le projet se compose d'un bâtiment collectif de 15 logements-foyer de type I, I Bis, et II de 22,40 m² à 46,10m².

La gestion de la maison relais sera assurée par l'Oeuvre Normande des Mères. La convention à intervenir précise qu'une commission sera composée des représentants de l'O.N.M., de Sodineuf Habitat Normand, de la Ville de Dieppe, du référent logement du P.D.A.L.P.D., un représentant de la Sous-Préfecture, d'un représentant de la DDE et d'un représentant de l'UTAS, organismes partenaires du projet. Cette commission appréciera les demandes logements qui seront présentées par le Directeur de Service de l'O.N.M. Celui-ci assurera également l'accompagnement des résidents.

Le terrain étant situé dans la Zac Dieppe Sud, les dispositions techniques liées aux réseaux seront à prévoir avec la Semad, aménageur de la zone.

La Ville, par courrier en date du 5 mars 2009, s'est engagée à renoncer à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise une subvention sur l'opération, autorisant dans le même temps Sodineuf Habitat Normand à faire cette demande auprès de la Communauté d'Agglomération.

Par délibération du Conseil de Communauté de Dieppe Maritime en date du 12 mai 2009, la Communauté d'Agglomération a décidé d'accorder une subvention au titre du financement de la production de logements locatifs sociaux d'un montant maximum de 108 000 €

La Ville accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie fera l'objet d'une convention particulière.

Sodineuf Habitat Normand a également sollicité la Ville pour le versement d'une subvention d'équilibre de son plan de financement d'un montant de 105 000 €

Considérant les avis formulés par les commissions n°2 et n°6, réunies le 15 septembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand pour la réalisation d'une maison relais comprenant 15 logements-foyer situés rue Jacob Bontemps, dans la Zac Dieppe Sud,

- d'autoriser la signature de cette convention ainsi que de toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.